

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 0	13
Total des voix : 15		

Date de convocation
02/03/2023

Délibération
n°23_03_B2_01

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette RUIZ (Saint Julien le Montagnier) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Finitions du chantier de restauration du Colostre sur le secteur Allemagne amont

Le projet de restauration hydromorphologique du Colostre est conduit en plusieurs phase : la phase 1 sur Saint-Martin-de-Brômes a été réalisée en 2020-2021, la phase 2 sur Allemagne-en-Provence a été réalisée en 2022. Les phases suivantes concerteront Allemagne-en-Provence centre (2 bis), puis Riez-Roumoules (3) et Saint-Jurs (4). La phase 2 a consisté à adoucir les berges, créer des bras secondaires, supprimer trois seuils et reprendre le profil en long aval par remblaiement à l'aval des seuils, réaliser des plantations.

Le projet concerne la mise en œuvre de travaux de finition du chantier sur le secteur Allemagne amont : arrosage des plantations, reprise de la végétation (gestion des espèces exotiques envahissantes), reprise du bornage (2 bornes détériorées pendant les travaux) :

- Afin de garantir la bonne reprise et survie des plantations, un arrosage est nécessaire à l'été 2023
- Gestion de l'ailante : une station d'ailante a été purgée en 2021 en début de chantier. L'opération n'a pas été concluante au vu des repousses (purge du système racinaire insuffisante, oubli de quelques individus...). Le prestataire éliminera les repousses et ensemencera la zone
- Gestion du robinier : le robinier était massivement présent sur la zone de chantier. Une grande partie a été purgée mais il semble que cette action, conjuguée à la sécheresse, ait eu pour conséquence un drageonnement important sur des zones en bordure de chantier. C'est le cas sur un jardin riverain en rive droite à l'amont de la zone de restauration. Le prestataire éliminera les repousses et ensemencera la zone
- Reprise du bornage : lors des travaux, deux bornes ont été détruites. Un géomètre-expert sera missionné afin de redéfinir les limites et matérialiser les limites parcellaires.

Coût total TTC : 34 000 €

Agence de l'Eau (50 %) : 17 000 €

Région (30 %) : 10 200 €

Autofinancement (20 %) : 6 800 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

